

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 13 FÉVRIER

Le Scrutin de Liste

PROPOSITION GOBLET

Après avoir supprimé le scrutin d'arrondissement pour le remplacer par le scrutin de liste, et ensuite substitué au scrutin de liste le scrutin d'arrondissement, Messieurs les Députés de la France qui seraient bien gênés, si on les appelait à un plébiscite législatif, pour exprimer une opinion franche, ralliant l'unanimité de suffrages, en faveur d'un mode de vote décisif, définitif, immuable, avaient décrété le scrutin par arrondissement. Aujourd'hui, le vent tourne. Le vote par scrutin de liste revient sur l'eau. M. Goblet « le rageur » s'en empare et voici la proposition qu'il va soumettre à la Chambre d'ici quelques jours.

« Tout a été dit sur le scrutin de liste et le scrutin de circonscription. En principe, pour tout esprit de bonne foi, la supériorité du premier mode de scrutin sur l'autre ne peut faire doute.

Le scrutin de liste est le scrutin politique par excellence. Seul il assure la liberté et la sincérité du vote en le soustrayant à l'influence des passions locales ou gouvernementales, de la faveur et de la corruption. Seul, il permet de voter pour des idées plutôt que pour des personnes et de déterminer les grands courants d'opinion par lesquels l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers.

Comment ne serait-il pas l'instrument nécessaire d'un gouvernement républicain fondé sur le suffrage universel et sur le principe de la souveraineté nationale?

Aussi, le scrutin de liste a-t-il toujours été le scrutin des républicains. — Il a fait l'Assemblée de 1848 et il a transformé celle de 1871. — Les républicains le défendaient en 1875 contre le scrutin de circonscription que M. Dufaure réussit à lui substituer comme un corollaire naturel de la constitution bâtarde imposée par les circonstances à l'Assemblée nationale.

Gambetta le réclamait en 1881. Les Chambres l'ont rétabli en 1885 et s'il a été abandonné aux élections suivantes, c'est uniquement dans la pensée que le vote par circonscription permettrait de lutter plus efficacement contre l'entraînement passager qui menaçait nos institutions. Mais aujourd'hui que ce danger a disparu et que les anciens partis eux-mêmes ont cessé de combattre la République, il ne peut plus être question de l'immobiliser dans une défensive devenue inutile. Il s'agit de la faire vivre, de lui donner le mouvement et l'orientation.

Or, le scrutin de circonscription, l'expérience le prouve, ne produit que des assemblées à peu près impuissantes. Les idées générales, avec ce système, n'ayant que la moindre part à l'élection, on ne peut trouver de majorités dans les Chambres qu'au moyen de transactions qui rendent impossible toute solution sincère. D'autre part, le scrutin de circonscription, en surexcitant le sentiment personnel, expose trop souvent l'élu à mettre le souci de sa réélection au-dessus de celui du bien public.

Des assemblées nommées dans ces conditions

peuvent être compétentes pour l'étude de certaines questions et pour les solutions d'ordre secondaire, on ne saurait en faire des assemblées directrices. Cependant, jamais le besoin d'une direction sûre et précise, c'est-à-dire d'un gouvernement dans le vrai sens du mot, ne s'est fait plus généralement sentir, et c'est pourquoi l'on renonce au système des ministères de concentration avec lesquels une telle direction est impossible. Ce qui importe, c'est d'arriver enfin à créer dans la Chambre issue du suffrage universel une majorité homogène, compacte, sachant ce qu'elle veut, c'est-à-dire ce que veut le pays dont elle doit être la libre et fidèle représentation.

On ne saurait contester qu'à cette heure la lutte soit définitivement engagée entre la puissance capitaliste et le travail, entre les intérêts et les instincts conservateurs de la bourgeoisie d'une part, et, de l'autre, les ambitions de la démocratie grandissante. De quel côté le pays entend-il se tourner? Dans quelle mesure croit-il pouvoir concilier les intérêts en présence? Voilà ce qu'il faut lui demander en mettant à sa disposition les meilleurs procédés pour faire connaître nettement ses volontés.

Se confier au pays, c'est le moyen de faire les révolutions pacifiques. La résistance, sous quelque forme qu'elle se présente, prépare sûrement les autres.

C'est pour ces motifs que nous demandons à la Chambre de revenir au scrutin de liste. Bien que trois années nous séparent encore de l'époque normale des élections, il ne nous paraît pas qu'il soit trop tôt pour examiner la question et la résoudre. »

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les articles premier et 2 de la loi du 13 février 1889 sont abrogés.

Art. 2. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste.

Art. 3. — Chaque département élit le nombre de députés qui lui est attribué actuellement.

Art. 4. — Le département formera une seule circonscription.

Art. 5. — Il n'est rien modifié aux dispositions des articles 4, 5, 6 et 7 de la loi du 16 juin 1885.

Nous discuterons le « truc » Goblet quand son auteur l'aura soumis officiellement, au « Corps législatif ».

Nous n'avons pas besoin de prédire son fiasco: il va de soi.

Chambre des Députés

Séance du mardi 12 février

Le Budget

M. le président rappelle que la Chambre s'est arrêtée hier au chapitre 3 (Conseil supérieur et inspecteurs généraux de l'instruction publique).

Les chapitres 3 à 6 sont adoptés.

M. Denys Cochin développe un amendement tendant à augmenter le crédit du chapitre 7 d'une somme de 2,766 fr. pour un laboratoire d'enseignement pratique et industriel de la chimie et d'une somme de 6,000 francs pour la création d'une chaire de chimie physique à la Faculté des sciences de Paris.

M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, répond que cet amendement comprendrait en réalité une dépense totale qui ne serait pas moins de 91,000 fr. et non pas 8,766 fr., le gouvernement reconnaît tout l'avantage qu'il y aurait à réaliser le désir de M. D. Cochin, il promet d'accueillir tous les amen-

dements de ce genre au fur et à mesure des possibilités du Trésor.

L'amendement de M. Cochin est adopté.

M. le docteur Lannelongue propose, sur les crédits arrêtés par la Commission, une augmentation de 6,000 francs pour la création d'une chaire magistrale d'analyse chimique à l'école supérieure de pharmacie de Paris.

Malgré l'avis contraire du rapporteur, l'amendement de M. Lannelongue est adopté.

M^r d'Hulst monte à la tribune.

M. d'Hulst tient à répondre à ce qui a été dit hier et par M. le ministre de l'Instruction publique et par M. Jaurès.

Pourquoi le programme des matières facultatives ne serait-il pas dressé par les facultés libres et ensuite soumis au visa des facultés de l'Etat?

Si le pays devait avoir le malheur de voir la puissance politique passer aux mains du parti socialiste, beaucoup de ceux qui regardent aujourd'hui d'un œil rarement bienveillant l'enseignement libre à tous les degrés ne seraient pas fâchés de trouver dans de petits coins de la France des établissements indépendants où on continuerait à enseigner les principes qui leur sont chers.

M. le ministre de l'instruction publique dit que le gouvernement a l'intention de maintenir dans son esprit et dans son texte la loi de 1880.

Le ministre ne médite pas des facultés libres, mais revendique pour les facultés de l'Etat le droit de prospérer comme elle l'entendent.

M. Charles Roux, sur le chapitre 22 (observatoires des départements), développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 15,000 francs le crédit affecté au personnel des observatoires des départements.

L'amendement est adopté.

Au chapitre 22, M. Léon Say propose une augmentation de crédit de 12,000 francs pour l'observatoire du Mont-Blanc. Malgré l'opposition de M. Poincaré, l'augmentation est votée.

Demain, à 2 heures, séance publique.

Au Conseil des Ministres

Le médaille ouvrière. — Les conserves militaires

M. Lebon, ministre du commerce, pour faire droit à certaines observations présentées au cours de la discussion du budget, a fait signer un décret modifiant celui du 16 juillet 1886.

Ce traité a institué des médailles pour les employés et ouvriers ayant 30 ans de service dans la même administration ou chez le même patron.

Désormais la médaille pourra être décernée aux ouvriers ou employés qui, pour cause de force majeure, n'auraient pu accomplir trente années de service dans la même maison.

Mais dans ce cas l'avis du Comité consultatif des arts et manufactures sera nécessaire.

Le décret du ministre du commerce comporte une innovation.

La médaille ouvrière pourra encore être décernée quand, sur l'avis du conseil des arts et manufactures, elle sera appelée à être la récompense de la découverte d'un procédé nouveau de fabrication, d'une invention, etc., etc.

Dans ce dernier cas, le nombre d'années de service n'entrera pas en ligne de compte.

Le conseil s'est ensuite occupé de la conservation des conserves alimentaires pour l'armée et la marine.

Les ministres de la guerre, de l'agriculture et du commerce vont s'entendre pour qu'à l'avenir l'élevage et l'industrie française puissent être seuls appelés à approvisionner nos services militaires.

Ils examineront notamment à quelle condition l'industrie française pourrait être appelée à fabriquer les conserves de viandes qui actuellement sont presque toutes fournies par le continent américain.

Le Conseil a autorisé le garde des sceaux à envoyer aux procureurs généraux une circulaire les invitant à porter à sa connaissance tous les faits révélés par les instructions judiciaires et qui pourraient intéresser l'action disciplinaire du gouvernement.

LA COMMISSION DES 33

Déposition de M. Barrès. — Lettre de M. Pelletan

Voici les principaux passages de la déposition de M. Barrès et sa conclusion :

« Une enquête sur les mobiles de M. Raynal dans toutes ses manœuvres, voilà ce que votre Commission doit mener à bonne fin. Eh! bien, Messieurs, le sentiment public vous indique votre tâche.

« Nous estimons que vous voudrez tout d'abord rechercher sur les livres des Compagnies s'il n'y a pas trace de fonds de publicité plus particulièrement élevés en cette année 1883.

« A combien montent-ils, ces fonds? A qui furent-ils confiés? A qui, plus loin, distribués? N'y eut-il pas des prête-nom? Recherches très délicates et pour lesquelles vous ne vous ferez pas à vos aptitudes naturelles. Le député le plus distingué, fût-il compétent sur toutes choses, peut être médiocre comptable. Il importe que M. le ministre des finances, pour l'étude des livres des Compagnies, veuille bien mettre à votre disposition des inspecteurs des finances.

« Je ne développe pas ce point, car il est de simple bon sens, mais je le souligne, car il est essentiel. Des inspecteurs des finances pour examiner les livres des Compagnies en 1883, voilà ma conclusion!

« Peut-être M. Raynal lui-même, s'il partage les inquiétudes que son cas éveille dans l'opinion, voudra-t-il soumettre à ces hommes éminents et insoupçonnables que sont les inspecteurs des finances, ses livres personnels et les livres de sa maison de commerce en cette année 1883.

« Mais l'examen sérieux des livres des Compagnies, voyez-vous, c'est votre sécurité, la tranquillité des citoyens.

« Je ne vous étonnerai pas en vous disant que je réserve des pensées de derrière la tête. Je vous apporte ce que j'ai la capacité de vous exposer; une conversation plus longue entraînerait des demandes et des réponses éternelles; je préfère m'en tenir à ce que j'ai dit.

« Je ne doute pas que chacun de vous n'ait des objections à me faire; je ne puis que vous apporter ma conception et vous dire qu'elle est réfléchie; quant à entrer dans une discussion, je n'y entrerais pas. »

M. Turrel. — Vous ne pouvez pas citer un fait précis ? Voilà le point capital de votre déposition.

M. Barrès. — « Ce n'est pas mon opinion ; je considère, au contraire, que, de l'examen des documents qui sont mis entre les mains de tout le monde, il résulte qu'il y a des faits extrêmement mystérieux.

» Ces faits je les ai interprétés par une hypothèse qui, seule, permet de les relier et de les concilier. A vous de juger. »

Invité à se rendre à la commission des 33, M. Pelletan a notifié, par lettre au président, son refus dont nous reproduisons les dernières lignes :

« Je vous avoue qu'il n'est en mon pouvoir ni d'imaginer que des recherches de cette importance puissent être utilement conduites sur ceux-là mêmes qui ont essayé de les empêcher, ni par conséquent d'attribuer aux opérations diverses dont vous croirez devoir faire précéder vos conclusions le caractère des investigations qui vous paraissent nécessaires et dont j'aurais tenu à honneur à prendre ma part.

» Dans ces conditions et partageant le sentiment de ceux de mes collègues qui sont sortis de la commission ou qui ont refusé d'y rentrer ou qui ont déclaré n'avoir rien à lui dire, je ne vois pas ce que j'irais faire devant vous. »

Les Papiers de Cartouche

Si Cartouche vivait de nos jours et que les hasards de l'existence le fissent tomber entre les mains de la justice, on trouverait évidemment dans son portefeuille :

Un projet d'association avec feu le baron de Reinach pour la construction d'un chemin de fer ;

La liste des députés et des sénateurs susceptibles de favoriser l'entreprise, avec des notes biographiques par Cornélius Herz et Arton ;

Une lettre de recommandation des frères Schwob pour le procureur de la République, apostillée par Puybaraud ;

Un fragment de correspondance entre lui, Portalis et un haut fonctionnaire des travaux publics ;

Un mot aimable de Raynal, le priant de passer dans son cabinet ;

Une carte d'Isaïe Levaillant, lui donnant rendez-vous avec les frères Schwob et Puybaraud, pour aller trouver Portalis au XIX^e Siècle et, là, s'entendre avec lui et Trocart dans le but d'amener X... à obtenir le concours du ministre de l'agriculture ;

Le plan complet d'une réforme politique et administrative de l'In-fo-Chine ;

Un refus énergique des frères Bertrand d'entrer dans la combinaison des frères Schwob ;

Le programme d'une représentation au bénéfice des frères Schwob, avec le concours des principaux maîtres-chanteurs de la capitale, dans le cas où les susdits frères viendraient à perdre un de leurs procès ;

Une proclamation de Cartouche aux électeurs du Var ;

Enfin, les statuts d'une Société au capital de deux cents millions entre MM. Cartouche, le baron de Reinach, Cornélius Herz, Isaïe Levaillant, A..., B..., sénateurs ; F..., G..., H..., I..., députés ; Portalis, Trocart, Puybaraud et les frères Schwob, pour le percement d'un canal allant du centre de la France à la Chambre des députés et destiné à amener au Parlement des navires chargés de pots-de-vin.

Et quand on aurait trouvé toutes ces pièces et d'autres encore dans le portefeuille de Cartouche, on serait obligé de nommer une Commission de vingt-cinq membres et peut-être même de vingt-cinq pour cent.

(Figaro.)

Alfred Capus.

INFORMATIONS

France et Vatican

Le *Courrier de Bruxelles* a reçu des informations particulières sur les affaires de France et du Vatican :

« On annonce l'arrivée à Paris, où il vient passer son congé annuel, de M. Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Si nous en croyons les paroles qu'il aurait dites il y a huit jours Léon XIII au R. P. Didon, dans une audience spéciale, l'ambassadeur ne manquera pas de transmettre au gouvernement les regrets du Souverain Pontife de voir la République française ne correspondre qu'imparfaitement aux sentiments d'amitié et de confiance qu'il ne cesse de lui témoigner. »

Pour les blessés de Madagascar

M. le duc d'Anmale, président de la Société française de secours aux blessés militaires, vient de recevoir d'un généreux anonyme, pour les blessés de Madagascar, une somme de 25,000 francs.

D'autres versements arrivent à l'Œuvre de toutes parts :

Du Crédit industriel et commercial, 2,360 francs (dons anonymes) ; des conscrits de Vitry, 30 fr. 40 ; de M. Auguste Fontaine, 200 fr. ; de la Chambre des notaires de Cherbourg, 60 francs ; de M^{me} Ganneron, 500 fr. ; du Comité de Douai, 400 fr.

Nous espérons que, en province, les différents Comités de l'Œuvre secoureront de leur mieux ce mouvement patriotique.

La question des transports de guerre

Les représentants de la maison anglaise avec laquelle le précédent cabinet avait traité, sont arrivés hier, à Paris, en vue de conférer avec

le gouvernement sur la question de francisation de ceux de leurs navires affectés aux transports pour Madagascar.

La reine des Belges mordue par un cheval

La reine des Belges, alors qu'elle visitait ses écuries du château de Laeken, aurait été grièvement mordue à la main par un cheval auquel elle présentait un morceau de sucre.

La catastrophe de Montceau

D'après des renseignements reçus de Montceau-les-Mines, l'enquête administrative ouverte pour rechercher les causes de la catastrophe aurait déjà donné cette certitude que deux ingénieurs, dont la responsabilité est engagée, seront poursuivis.

Les trois ouvriers grièvement atteints qu'on soignait à l'hôpital, à Montceau-les-Mines, sont à présent hors de danger.

Les membres du conseil d'administration des mines ont souscrit chacun mille francs.

Le prince Louis Bonaparte

Saint-Petersbourg, 12 février. — Le prince Louis Bonaparte, lieutenant-colonel du régiment de Dragons de Nijni-Novgorod, est promu au grade de colonel, en récompense de services distingués.

Suspension du maire de Villeneuve-lès-Avignon

Un arrêté préfectoral a suspendu le maire de Villeneuve-lès-Avignon, nommé Manse, pour fréquentation d'anarchistes connus ou de gens qui, par leurs déclamations, provoquent le désordre et attaquent la propriété.

Poursuites contre M. Andrieux

Il se dit, au Palais, que le parquet va déférer au conseil de l'ordre des avocats M. Andrieux pour la publication, par la Presse, des lettres d'Isaïe Levaillant.

Le futur congrès des mineurs

La fédération des mineurs de France a décidé de réunir son congrès de 1895 le 20 mars, à Lens (Pas-de-Calais), avec l'ordre du jour suivant :

1^o Liquidation des anciennes caisses de secours et de retraites des ouvriers mineurs ;

2^o Modification de la loi du 29 juin 1894 ;

3^o Modification de la loi sur les délégués mineurs à la sécurité du travail des mines ;

4^o Vote de la loi sur la responsabilité des accidents des mines ;

5^o Réduction de la journée de travail des mines à huit heures.

La sobriété des sénateurs

Les sénateurs sont-ils plus sobres que les députés ?

Il reste, en effet, sur le compte de la buvette, pour l'année 1893, un reliquat non employé qu'on répartira ainsi :

1^o Une somme de 1,250 francs, mise à la disposition du bureau de bienfaisance du 6^e arrondissement pour être distribuée par ses soins aux pauvres dudit arrondissement ;

2^o Une autre somme de 400 francs mise à la disposition du même bureau au profit de la crèche dudit arrondissement ;

3^o Une troisième somme de 850 francs mise à la disposition du bureau de bienfaisance du 5^e arrondissement, pour être distribuée par ses soins aux pauvres de cet arrondissement.

On voit donc moins au Sénat qu'à la Chambre ? Peut-être aussi y crie-t-on moins fort et y siège-t-on moins souvent.

Excès d'honneur

Un drame vient de se dérouler à Nonancourt (Eure).

Désolé que leur fille aînée eût volé une paire de bottines à l'étalage d'un marchand forain et craignant pour eux le déshonneur, les époux Poret avaient décidé de se donner la mort avec leurs quatre enfants.

Ils allumèrent quatre réchauds dans leur chambre pendant que les enfants dormaient.

Les voisins ne les ayant pas vu sortir le lendemain, allèrent prévenir M. le maire de Nonancourt, qui fit enfoncer, par le garde champêtre, la porte du logement des époux Poret.

Ceux-ci et les quatre enfants étaient inanimés ; le père et son fils Eugène, âgé de huit ans, sur un lit ; la mère et ses deux filles, âgées de quatorze et douze ans, sur le carreau de la cuisine. M^{me} Poret tenait dans ses bras un bébé de neuf mois qu'elle allaitait.

Des soins énergiques furent aussitôt prodigués à la famille et on put ramener à la vie le père, la mère, le bébé et la jeune Juliette ; quant au petit garçon de huit ans et sa sœur Maria, ils avaient cessé de vivre.

Le père est dans un état si grave qu'on a dû le transporter à l'hospice.

La fièvre de l'or

Un télégramme de Perth (Australie occidentale) au journal *Melbourne Age* annonce l'arrestation de sept chercheurs d'or. Ces individus prétendent avoir découvert, à cent mille de Coolgardie, un bloc de quartz aurifère ayant 23 mètres de hauteur, 250 de longueur et 7 de largeur.

Après cette découverte ils étaient revenus à Coolgardie pour demander la concession du terrain où se trouve le bloc de quartz ; mais le bruit ayant couru qu'ils avaient massacré toute une tribu indigène, hommes, femmes et enfants, on les arrêta. Ils prétendent qu'ils ont été attaqués par les Indiens et qu'ils n'ont fait que se défendre.

BULLETIN FINANCIER

12 février 1895.

Le début de la séance et même ses premières heures ne pouvaient pas faire augurer du mouvement d'enlèvement général qui s'est manifesté dans les dernières minutes et dont nous n'avons à excepter que nos rentes qui clôturèrent à 103.35 pour le 3 0/0, sans avoir donné matière à une différence de cours de plus de 0.05.

AU MOULIN

Je tins mon serment. On n'eut jamais sujet de revenir sur mon accès de folie. Seul, à son lit de mort — car c'est moi qui eus le triste bonheur de fermer ses yeux, Nourrice étant partie six mois avant mon vieil ami qui s'empressa de la rejoindre là-haut — seul, dis-je, Baptiste évoqua ce péché de ma jeunesse, non pour me le reprocher, pour me louer au contraire du changement survenu dans mon caractère à partir de ce moment. Je n'ajouterai qu'un mot pour dépeindre l'affection sans bornes que me portaient le meunier et la meunière : c'était plus que de l'amour paternel et maternel. Ces deux êtres m'idolâtraient, surtout lorsque j'acquis le titre sacré de mère. Mes enfants passaient dans leurs cœurs avant leurs enfants ; et moi je passais avant mes enfants ! La dernière recommandation de Baptiste expirant fut celle-ci :

— Mou « cher petit sac de blé », vous pla-

Reproduction interdite.

cez sous ma tête, dans la bière, la grande enveloppe non fermée que vous trouverez sur la tablette du secrétaire dont je vous remis la clé. C'est bien peu de chose, dit-il avec un sourire rayonnant d'amour et de bonté, et cela ne serait d'aucune utilité pour mes héritiers. Aussi, vous me permettez d'emporter ce modeste butin avec moi, je vous le demande comme une grâce, comme une dernière marque d'amitié, ma chère fille bien aimée.

J'obéis. Lorsque Grand-Claude (qui va entrer en scène) et l'aîné des garçons de Baptiste posèrent le cadavre dans le cercueil, je pris, à l'endroit indiqué, l'enveloppe ouverte et j'y glissai, malgré moi, un coup d'œil furtif. Devinez ce qu'elle contenait, le trésor qu'y cachait Baptiste ? Mes lettres, écrites tant à Pétrine qu'à lui lors de ma première communion, après mon mariage, après la naissance de mes enfants et la naissance des leurs. La dernière de ces lettres avait été adressée à Tranquille aussitôt le décès de Man' nou !

Septembre arrivait avec les vendanges en perspective. Et nous devions, suivant la promesse faite à M^{me} de Nesves, rentrer à l'hôtel, les vignes récoltées. Outre la cueillette du raisin

et les marcs (1), septembre déterminait la venue et l'installation au moulin, pour l'hiver entier, de mon ami Grand-Claude « le flotteur » qui, libre par le chômage des canaux et des barrages, aidait ou suppléait Baptiste surchargé par le double travail qu'occasionnaient la vendange et les moutures plus nombreuses aux approches de l'hiver. Etouffé entre deux trains de bois embâclés et dégagé par Tranquille, Grand-Claude venait à son libérateur un attachement de caniche qui s'étendait sur M^{me} Boyer, sur moi, en un mot sur tous ceux qu'aimait « Frère » (c'est ainsi qu'il appelait le farinier). Il était, durant cette période, le bras droit de Baptiste qui se déchargeait sur lui d'une partie de ses labeurs ; et plus l'ouvrage entraînait de peine, plus la *Loutre* (sobriquet du flotteur qui vivait autant sous l'eau que sur l'eau) se trempait d'aise, ne s'estimant jamais quitte en fait de gratitude. Voyant les gâteries dont j'étais l'objet au moulin, Grand-Claude s'était amouraché de moi et me prouvait une sympathie que je daignais accepter.

Ce n'est pas qu'il fût beau, aimable et spirituel, oh non ! Long et sec comme une déri-

(1) Pressée du raisin.

votte (1) de train, gauche et dégingané, des pieds aussi larges que la pale d'une godille, il eut — des pattes calleuses emmanchées à ses bras d'orang-outang — dénoué ses brodequins, sans plier les reins. Le nez, épâté, remuait, se plissait, subodorait à l'exemple d'un museau d'épagneul, et ses yeux de braise « riboulaient » comme ceux d'un chat en colère. Les coins de sa bouche frôlaient l'oreille et sa figure impassible, taillée dans une sorte de liège, se godait, au début de nos expéditions, du rire muet et bref de *Bas-de-cuir*, précédant, en signe de nargue sans doute, l'émission à deux reprises du nom de Remy, le garde champêtre communal. Aimable ? Il ne dérangeait le fragment de pipe rivé entre ses dents que pour cracher, boire ou manger. Enfin, je ne compris, à aucune époque, un traitre mot de son épouvantable patois de la Haute-Yonne que, seul à la maison, Baptiste traduisait approximativement avec le secours des pantomimes bizarres de Grand-Claude jouant du télégraphe à outrance, si le farinier commettait une erreur d'interprétation. Nous conversions par truchement.

Grand-Claude avait une haine, une ennemie

(1) Grande perche pour écarter le train des rives.

Sur toutes les autres valeurs, les derniers cours ont été très rapidement conquis et tout à fait au dernier moment. C'est ainsi que les valeurs de crédit sans animation pen-lant presque toute la séance clôturent à 822 pour le Lyonnais, à 913.75 pour le Foncier. La Banque de France assez animée comme marché finit à 3,930.

Le Suez, après s'être tenu toute la Bourse entre 2,220 et 2,225, clôture en nouvelle avance à 2,237.50.

Finissons-nous par trouver sur cette valeur un moment de réaction? C'est tout à fait désirable.

Sur les fonds étrangers, l'animation a été plus constante: l'Extérieure finit à 77 1/8 et l'Italien à 88.60.

Nous croyons que le Turc va devenir très intéressant pour le marché, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce fonds qui pourrait bien donner lieu avant peu à un bénéfice de 1 fr.

Nous croyons également que la spéculation hésite trop à reprendre position sur nos actions de chemins de fer et qu'un mouvement important de hausse peut s'accuser promptement sur ce groupe de valeurs.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Froid et la Glace

Le dégel n'a été que momentané. Le froid a repris depuis deux jours et le baromètre se tient encore très haut.

Plusieurs crues, ayant été annoncées du Cher, de la Creuse et de la Vienne, par suite de la fonte de neiges, se sont successivement produites depuis hier sans inconvénient.

Mais une nouvelle crue de la Vienne a occasionné ce matin une poussée de glaçons, lesquels, par la résistance qu'ils ont rencontrée, se sont accumulés les uns sur les autres.

A Montsoreau et à Villebernier, nous dit-on, le même phénomène qu'en 1880 commençait à se produire sur la Loire.

Déjà un grand nombre de personnes se sont dirigées vers les endroits menacés de banquise.

A Saumur, les propriétaires des lavoirs sont toujours dans une grande anxiété et ne reçoivent personne sur leurs bateaux.

Les obsèques de M. Jean de Grandmaison

Nous lisons dans le *Temps* d'aujourd'hui :

« Hier, à midi, ont eu lieu, à l'église Sainte-Clothilde, les obsèques de M. Jean de Grandmaison, décédé au Tonkin.

» La nef de l'église, entièrement tendue de draperies noires surmontées du blason du défunt, était remplie d'une foule d'amis appartenant à l'aristocratie parisienne. Nous remarquons le comte de la Bourmène, marquis d'Harcourt, comte et comtesse de James-Conti,

comte Bernard de Montesquiou, comte Pierre de la Bouillie, vicomte de Chabot, comte Pierre de Laubespain, comte et comtesse Fernand Le Gonidec, vicomte Raoul d'Ouvrier, comte Adrien de Lévis-Mirepoix, Marcel Gosselin, Gabriel Hanotaux, ministre des affaires étrangères, Lorois, député du Morbihan, comte et comtesse d'Argenson, vicomte et vicomtesse de Montlaur, comte Aimery de la Rochefoucauld, vicomte d'Aspagnières, comtesse Cornet, de Barbezant, comte Ernest de Lagrange, comte Louis de Lonlay, baron de Lande, marquis Guilhem de Pothuau, comte de Germiny, M. et M^{me} de Beauvoir, vicomte Hillerin de Saint-Priest, etc., etc.

» Après l'absoute, les restes mortels de M. Jean de Grandmaison ont été transportés au cimetière Montmartre.

» Le char funèbre disparaissait sous les couronnes.

M. le duc de Chartres assistait à la cérémonie. M. Henri Brisson, président de la Chambre des députés, s'était fait représenter par M. Pierre, secrétaire général de la présidence, et M. le duc d'Orléans par M. Eugène Dufeuille.

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des Exposants
(Suite)

M. Boutant, instituteur à Saint-Macaire-du-Bois: Cahiers, collection de bois.

M. Servat, instituteur à Trémont: Cahiers.

M^{me} Servat, institutrice à Trémont: Travaux de couture, travaux scolaires.

M^{me} Gauthier-Brière, institutrice à Montreuil-Bellay: Travaux scolaires.

M. Tijou, instituteur à Antoigné: Mémoire pédagogique, cahiers, dessins.

M. Clément Jean, à Saumur: Articles de pêche.

M. Lioton, instituteur à Vernantes: Une méthode d'écriture.

M. Bédouet, instituteur à Saint-Hilaire-Saint-Florent: Cahiers.

M. Frenzer, à Saumur: Meubles.

(A suivre.)

Assises de Maine-et-Loire

Audience du 11 février

Tentative d'assassinat de Saumur

Affaire Junger (contumace)

CONDAMNATION A MORT

Il s'agit d'une tentative d'assassinat commise à Saumur, il y a deux ans. *L'Echo Saumurois* a, raconté tout au long cette affaire dans son numéro du 17 février 1893.

Le nommé Jean-Baptiste Junger, âgé de 40 ans, né le 1^{er} janvier 1853 à Cattenone (Alsace-Lorraine), garçon d'hôtel, ayant demeuré à Saumur, actuellement en fuite, est appelé devant la Cour sous l'inculpation de tentative d'assassinat avec préméditation.

Junger ne comparait pas.

merles, grives, cailles et bécasses dont j'implorais la grâce tout d'abord et que je croquais au dîner sans l'ombre d'un remords.

Butineur insatiable, la Loure nous emmenait — moi et miss Clair convertie, hélas! à nos débordements — le long des ruisseaux, improvisait des barrages, vidait les fosses à l'aide d'une hotte, ou râclait la truble et remplissait de vérons et d'écrevisses nos tabliers, parfois les jupes sacrifiées de nos robes. Pour comble, Baptiste payait un permis de chasse à Grand-Claude qui nous faisait mirer les alouettes. Bien plus! Il nous habitua à tendre des collets aux lapins de la garenne de M. de Séry, notre voisin; à panneauter le perdreau. Ah! mon éducation rustique en laissait rien à désirer: maraudeuse de rivière avec Tranquille, je devenais braconnière, grâce à la Loure. Et il m'est, ne vous en déplaise, resté, comme de tout ce qui s'apprend dans l'enfance, certaines notions indéterminables que j'utiliserais en cas de besoin. Ces abominations s'effectuèrent au moyen de signes, le dialogue avec notre « professeur » nous étant interdit par force majeure. Péline ignorait nos frasques masquées du qualificatif ingénue de « promenades champêtres » et Baptiste expliquait tant bien que mal l'origine du gros et menu gibier apporté sur la table et qui, d'après lui, était toujours le cadeau d'un ami ou d'un débiteur retardataire reconnaissant. Lors des premières équipées, M^{lle} O'Connor protesta au nom de tous les saints de sa patrie, au nom de mes

Voici les faits qui lui sont reprochés :

Le sieur Gautier Ludovic, dit Léon, limonadier à Saumur, avait l'habitude, lorsqu'il fermait son café le soir, d'emporter son argent dans sa chambre à coucher, située au deuxième étage de sa maison. Il le redescendait le matin.

Le nommé Junger connaissait cette habitude de Gautier.

Le 17 février 1893, vers 5 heures du matin, Junger se présenta devant le café, et attendit que Gautier fut descendu et eut ouvert le café. Il entra alors dans le débit et pendant que Gautier se baissait pour ouvrir le comptoir à gaz, il le frappa à la tête de cinq coups de couteau.

Gautier tomba, mais il put se relever et appeler au secours; Junger s'enfuit alors.

Les blessures de Gautier n'ont pas été mortelles. Junger n'a pu être retrouvé.

La Cour d'assises a condamné Junger, par contumace, à la peine de mort. L'arrêt porte que l'exécution aura lieu sur une des places d'Angers.

Affaire Fraisse.—Faux et détournements (Contumace)

Le nommé Fraisse, ex-percepteur à Vernantes, s'est enfui en emportant une somme de 7,491 fr. de sa caisse. Cité devant la Cour d'assises sous l'accusation de faux et de détournements de fonds publics, il est condamné, par contumace, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

L'assassinat de Beuxes

Nous trouvons dans la *Gazette Loudunaise* les renseignements suivants à propos d'un crime dont nous avons parlé la semaine dernière :

« L'enquête, conduite avec beaucoup d'habileté et de tact par M. Couillaud, juge d'instruction, au sujet de l'assassinat du père Gillard, vient de faire un grand pas.

» D'après les renseignements qui nous parviennent, le parquet de Loudun ayant de graves présomptions contre le nommé Rebuffeau, voisin de la victime, vient de le faire écrouer à la maison d'arrêt de Loudun.

» Après plusieurs interrogatoires que lui fit subir M. Couillaud, le criminel, pressé de questions, se voyant à bout d'arguments, malgré ses dénégations, a fini par avouer son lâche forfait, en donnant comme prétexte qu'il était poussé par la misère.

» Voici la physionomie de l'assassin :

» Rebuffeau, né tout près de Saumur, est âgé d'environ 35 ans, marié, père de famille, a déjà subi une condamnation pour vol d'une jument, jouissait d'une réputation détestable dans le pays.

» C'est à la suite de ces renseignements que la justice le fit arrêter.

(A suivre.)

A. M.

» En pareille circonstance, qu'il nous soit permis d'adresser nos chaleureuses félicitations aux personnes qui ont aidé la justice dans ses recherches et en particulier à M. le juge d'instruction qui a mené cette affaire avec une haute compétence.

» Ils ont aidé à débarrasser la contrée d'un malfaiteur des plus dangereux.»

Etat Civil de Saumur

NAISSANCES

Le 12 février. — Marcel Josse, rue du Presoir-Saint-Antoine.

DÉCÈS

Le 12 février. — Anne Dufresne, sans profession, célibataire, 73 ans, à l'Hospice; — Marie-Delphine Laurent, veuve de Charles Marchand, propriétaire, 78 ans, rue de l'Abattoir, 7; — Mathieu Achard, menuisier, 88 ans 1/2, époux de Louise-Michelle Fauchoux, rue de la Croix-Verte, 25.

Bulletin Météorologique du 13 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		0°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 6°
Midi,	764 m/m	au-dessous 1°
Hausse,	8 m/m	
Baisse,	0 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 9°

La Congoline

Préparation balsamique, seul remède guérissant infailliblement les crevasses et gerçures des mains, des lèvres et du visage. Créateur: Victor Vaissier.

On obtient la guérison complète de toutes les maladies du sang et des humeurs en faisant usage de la **Tisane Dussolin**. Ce précieux médicament se trouve dans toutes les bonnes pharmacies.

BOURSE DE PARIS

Du 12 Février 1895

3 0/0	103 22
3 0/0 amortissable	101 30
3 1/2	107 90

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

A VENDRE

Un lot abattu de VIEUX CHÊNES, troncs et branches. Fortes et longues planches et soliveaux de chêne.

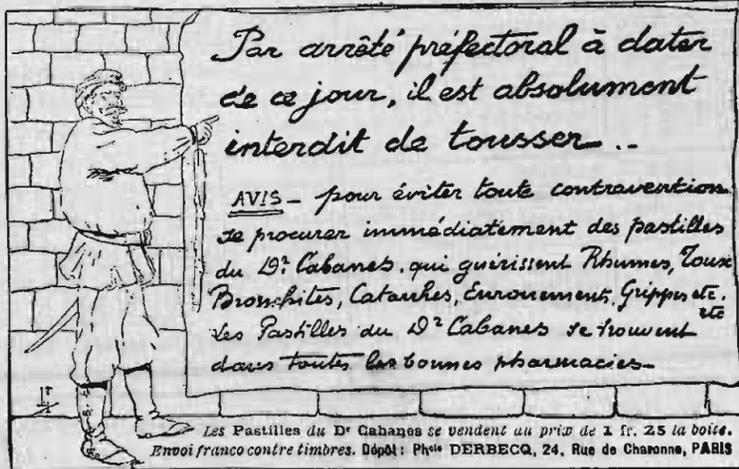
S'adresser à M. FOUQUET, rue Fouquet, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le Gérant, L. DELAUNAY

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser...

AVIS — pour éviter toute contravention de procurer immédiatement des pastilles du Dr Cabanes, qui guérissent Rhumes, Toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouement, Grippe, etc. Les Pastilles du Dr Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt: Pharm. DERBECCO, 24, Rue de Châteauneuf, PARIS



mortelle — à celle-là il rendait amour pour amour — M^{lle} Blanchette qui, par dérision, l'appelait « son amoureux ». Quand il entendait la voix ou le rire stridents de la nièce, il fuyait dans le jardin. L'apercevait-il? Claude opérant un énorme détour pour esquiver sa rencontre et sa langue.

Aux moments de loisir, le fluteur prévoyait quel amusement me plairait tel ou tel jour et l'instant le plus propice à cette distraction. Il variait constamment les « parties » renouvelées plus fréquemment au fur et à mesure que nous approchions de la séparation, avec l'acquiescement de nourrice qui voulait encadrer d'un bonheur sans mélange mes dernières journées de vacances. Mieux que Tranquille lui-même, si adroit pourtant de ses mains, Grand-Claude savait tailler des fluteurs dans la branche du saule, établir des moulinots sur les rigoles des prés, monter et amorcer des lignes, enlever un bachot mieux qu'une plume soit à la gaffe soit à la rame, détrousser la chatouille et le chabot, enduire de glu les cornets de papier destinés à piper l'étourneau enivré à la maturité du raisin, creuser des trappes, agencer le « quatre en chiffre », le « rejet » et la « sauterelle » capturant loriot,

Retrait de cautionnement.

M. ANDRÉ POPIN, ancien avoué à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

A LOUER

Pour le 25 décembre 1895

Ou à Vendre

VASTE TERRAIN

Situé à Saumur, A l'angle des rues du Pavillon et de la Maréchalerie.

S'adresser à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, et à M. LAN-GLOIS, expert à Saumur.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUË, rue d'Orléans, 57.

Pêche de l'Étang de Marson

La pêche de l'Étang de Marson aura lieu du 18 au 24 février. La vente du poisson se fera le dimanche 24 février et jours suivants, au château de Marson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

ON FAIT SAVOIR

Qu'un *Holtoir public* est ouvert rue d'Alsace, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne.

Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de décombres à y déposer pourraient même être rétribués.

S'adresser à M. TAVEAU, expert au Pont-Foucharde.

Bouchard-Bayle

Architecte Mètreur Expert

47, Rue Dacier, Saumur
Géométrie, Expertise, etc.

UN HOMME âgé de 35 ans demande un emploi, garçon de magasin ou autres.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer de suite

MAISON

ET GRAND JARDIN

Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

VIN du D^r YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bouteille : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte. . . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50
Petits pois Amieux. . . 1 » — — 0 60
Haricots verts 0 85 — — »
Haricots verts Amieux 1 » — — 0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodet frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4°

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

SE SUPPLÈMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La *Mode illustrée*, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÈMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de famille; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées, froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson
Pâtés et terrines de Foies gras de Rufec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. } 26 litres pour 25
— blanc 45 c. — } Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. I. ANDRIEUX.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn. S. dir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
	matin	soir						
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55	11 25
Chartres		6	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41	1 33
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54	2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2	6 37	1 58	12 32	4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10			5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40			5 56
Linières-Bouton	9 21	11 29		3 19	7 49			5 56
Vernantes	9 55	11 41		3 32	8			6 06
Blou	10 12	11 52		3 43	8 10			6 16
Vivv	10 27	12	1 30	3 51	8 17			6 26
SAUMUR(Orl.)arr. (départ)	10 46	12 13	1 40	4 01	8 29	3 05	1 49	6 44
Nantilly (arrivée)	12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55	6 54	7 01
SAUMUR(État)arr. (départ)	12 37		4 29	8 52			7 12	7 12
Nantilly (arrivée)	8 31	12 20		4 15	8 32		6 05	6 50
Chacé-Varrains	8 38	12 27		4 27	8 43		6 14	7 3
Brézé-Saint-Cyr	8 47	12 33		4 33	8 49		6 20	7 9
Montreuil (départ)	9	12 42		4 40	8 56		6 27	7 16
Thouars	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18	2 20	6 40	7 40
Saintes	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50	8 25
Bordeaux			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44	11 41
			6 42	12 04		7 19	6 45	2 23
			10 25	4 22		9 49		4 56

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

STATIONS	Mixte		Expr. matin	Omn. Expr. soir	Semi-dir	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
	matin	soir						
Bordeaux			5 40			7 05		3 35
Saintes			9 2			9 47		7 15
Niort			5 15	10 42		11 25	2 36	9 6
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23		5 46	10 35	11 53
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59		2 37		6 1		9 13
Chacé-Varrains	7 24	10 11		2 44		6 9		9 28
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16		2 49		6 14		9 41
SAUMUR(État)arr. (départ)	7 40	10 23		3 01		6 20		9 53
Nantilly (départ)	7 20	10 50		2 40		6 5		soir
SAUMUR(Orl.)arr. (départ)	7 30	11		2 50		6 16		
Vivv	7 44	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17
Blou	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29
Vernantes	7 56	11 33		3 18		6 43		
Linières-Bouton	8	4 11	41	3 26		6 52		
Noyant-Méon	8 15	11 52		3 40		7 6		
Château-la-Vallière	8 26	12 03		3 51		7 20		
Château-du-Loir	8 37	12 15	2 09	4 05		7 34	11 44	
Cortalain (départ)	9 7	12 45	2 28	4 37		8 7	12 4	
Chartres	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54
Niort	12	1 34	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32
Saintes	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44
Bordeaux	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 45

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn.		Expr. matin	Omn. Expr. soir	Omn.	Expr. soir	Omn.	Expr. soir	Omn.	Expr. soir
	matin	soir								
Nantes (départ)			8 25	8 40	12 7	3 5			8 50	11 40
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35		
La Ménitré	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1		
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41		6 13				
St-Clément	7 19		12 40	3 48		6 22				
St-Martin	7 26		12 45	3 56		6 31				
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23		
— (départ)	7 45	11 16	1	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28		
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41		7 15				
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47		
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13		
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06		
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39			

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn.		Direct	Expr. matin	Omn.	Expr. soir	Omn.	Expr. soir	Omn.	Expr. soir
	matin	soir								
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18		
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53		
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31		
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5	12 22	3 51			
Varennes	7 5	10 19		6 29	8 16	12 39				
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	11 12	12 57	4 6		
— (départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	11 16	1 32	4 10		
Saint-Martin	7 34			7 1	8 43		1 48			
Saint-Clément	7 40			7 7	8 49		1 57			
Les Rosiers	7 48			7 14	8 56		2 6	4 25		
La Ménitré	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	4 32		
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57	3 22	4 57		
Nantes (arrivée)	11 14		5 52	12 14	3 50	6 15	6 46			

LA FLÈCHE A SAUMUR

STATIONS	Omn.		Expr. matin	Omn.	Expr. soir	Omn.	Expr. soir
	matin	soir					
La Flèche	7 05	10 35	4 4				
Clefs	7 19	10 56	4 19				
Baugé	7 35	11 23	4 36				
Chartrené	7 42		4 43				
Jumelles	7 49	11 42	4 50				
Les Hayes	7 53		4 54				
Longué	8 1	12 1	5 4				
Vivv	8 12	12 24	5 17				
Saumur	8 23	12 39	5 29				

Les jours de Foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Expr. soir	Omn.	Expr. soir
----------	-------	--	------	------------	------	------------